



Tabac et journée du citoyen

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 13 septembre 2012

Bonjour,

La JDC (journée du citoyen) est obligatoire pour tous jeunes de 16 ans à 25 ans. Le site de Nice se situant 2 rue Sincaire à la caserne Filley autorise les participants à fumer et a prévu un emplacement à cet effet. De jeunes mineurs sont donc encouragés à fumer à différentes pauses (10h du matin et entre les modules) ce qui est inadmissible !

Ne serait-il pas possible d'organiser des contrôles afin de faire cesser ces pratiques ?

Bien cordialement.

Patrick

Réponse :

Le fait de mettre à disposition un espace fumeur n'est pas illégal si cet espace répond aux obligations contenues dans les [articles R3511-2 et R3511-3 du code de la santé publique](#). S'il s'avérait que ces conditions ne sont pas respectées, DNF pourrait accompagner une démarche de votre part pour obtenir la cessation de l'éventuelle infraction.